

2017.135
nomenclature : 7.5.2

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 16 novembre 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 novembre 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Noël BELLIOT – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSEES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Stéphanie FRITZ – Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

AIDE FINANCIÈRE A L'ASSOCIATION FÊTE DU COGNAC 2017.135
DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2017 DE LA FÊTE DU COGNAC
CONVENTION

Depuis 1998, l'association Fête du Cognac organise l'événement la « fête du cognac » qui a pour objet la promotion du cognac et des produits charentais dans un cadre festif de concerts au bord de la Charente.

La manifestation s'est déroulée, cette année, du 27 au 29 juillet 2017 sur les quais et les espaces publics annexes de la Ville ; elle a nécessité l'intervention et la logistique de la Ville.

La Commune intervient financièrement à hauteur de 9 000,00 €, somme formalisée par une convention de partenariat approuvée en Assemblée lors du Conseil Municipal du 20 juin 2017.

2017.135
nomenclature : 7.5.2

L'association a mis également en place des transferts d'artistes par des navettes fluviales depuis les Abattoirs jusqu'au port, afin que les bus des artistes n'entravent pas l'espace sécurisé de la manifestation et les zones vigipirate de gestion des flux publics. Cette procédure a été validée par la Ville pour éviter aussi que les bus ne dégradent la chaussée nouvellement refaite lors des travaux des quais.

La Ville a souhaité participer à ces coûts exceptionnels à hauteur de 3 000,00 €.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'Assemblée d'approuver cette aide financière supplémentaire exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

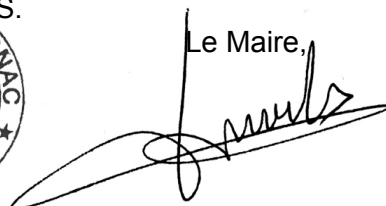
VOTE l'aide financière à l'Association FETE DU COGNAC dans le cadre de l'édition 2017 de la manifestation.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Association.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS